



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/976  
11 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Points 137 et 166 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE  
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS GRAVES DU  
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE  
DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

ÉLECTION DES JUGES DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE  
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS GRAVES DU  
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR LE TERRITOIRE DE  
L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

Lettre datée du 27 août 1997, adressée au Président de l'Assemblée  
générale par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la résolution 1126 (1997),  
que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité à sa 3813e séance, le  
27 août 1997.

La résolution 1126 (1997) se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

Prenant note de la lettre datée du 30 juillet 1997 que le  
Secrétaire général a adressée au Président du Conseil, en y joignant  
le texte de la lettre datée du 18 juin 1997 que lui avait adressée le  
Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie  
(S/1997/605),

Fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce  
que, après leur remplacement en tant que membres du Tribunal, les  
juges Karibi-Whyte, Odio Benito et Jan continuent de connaître de  
l'affaire Celebici, dont ils ont été saisis avant l'expiration de leur  
mandat, et prend note de l'intention annoncée par le Tribunal  
international d'achever l'examen de l'affaire avant novembre 1998.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) John WESTON

-----